

# Mesures additionnelles gouttelettes - Pédiatrie : Services hospitaliers

## **OBJET**

Les patients porteurs de bactéries multirésistantes (BMR) dans le tractus respiratoire ou de pathogènes respiratoires à potentiel épidémique se transmettant par gouttelettes sont soumis à des **Mesures additionnelles GOUTTELETTES (MAG)** afin de prévenir la transmission. Ce document vise à expliciter les procédures de prise en charge des enfants sous MAG hébergés dans le Département médico-chirurgical de Pédiatrie en tenant compte de la présence intensive des parents comme partenaire de soins.

## **UNITES CONCERNEES**

PEDH, CHPH, SLSH, ENFC, SIPI, NATH

## **UNITES EXCLUES (fiches technique spécifique)**

PEDJ, CHPJ, PONJ, PED1, CHP1

#### RESPONSABILITÉ

La mise en place et le maintien dans les normes des **Mesures additionnelles GOUTTELETTES** est sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement des unités concernées.

## **PROCÉDURES**

## Modalités d'hébergement

- L'enfant est hébergé préférentiellement en chambre individuelle.
- L'enfant peut être cohorté avec des enfants porteurs de la même bactérie ou du même pathogène.
- L'enfant peut être hébergé en chambre commune à condition que la zone d'isolement soit clairement délimitée par un ruban rouge au sol.

## Zone d'isolement

- La zone d'isolement comprend le mobilier (lit, table de nuit, fauteuil...), l'appareillage, le sac à déchets.
- La zone d'isolement ne comprend pas le chariot d'isolement ni le dossier patient informatisé type METAVISION ou SOARIAN.

## Signalétique

La signalétique **Mesures additionnelles GOUTTELETTES** rappelle au personnel que des mesures particulières d'hygiène doivent être prises lors de tout contact avec l'enfant ou son environnement direct.

## Soarian

 Activer l'indicateur d'isolement sous PeC (pour les unités sous METAVISION, indicateur activé par l'unité d'Hygiène hospitalière).

## Chambre commune

- Ruban rouge au sol délimitant la zone d'isolement
- Procédure d'entrée dans la zone d'isolement sur la partie supérieure du chariot d'isolement.
- Plaquette MAG sur le lit.
- Autocollant MAG sur le dossier/fiche de soins du patient.

### Chambre individuelle

- Procédure d'entrée dans la zone d'isolement sur la partie supérieure du chariot d'isolement.
- Procédure de sortie de la zone d'isolement sur la face interne de la porte de la chambre.
- Fiche MAG A3 sur la face externe de la porte de la chambre.
- Plaquette MAG sur le lit.
- Autocollant MAG sur le dossier/fiche de soins du patient.



## Tenue de protection à l'attention du personnel y compris les marraines de Terre des Hommes

Toutes les unités concernées

- Masque de soins pour toute intervention dans un périmètre d'un à deux mètres autour du patient.
- Blouse de protection pour tout contact avec le patient ou la zone d'isolement.
- Désinfection des mains avant tout contact avec l'enfant, au terme des soins et selon les recommandations habituelles (PEDH, CHPH, USLS, ENFC, SIPI).
- Désinfection des mains et avant-bras avant tout contact avec l'enfant, au terme des soins et selon les recommandations habituelles (NATH).

## Remarque:

Pas de blouse de protection s'il s'agit uniquement de supprimer des alarmes (monitoring, pompes à perfusions), mais port d'un <u>masque de soins</u> si intervention dans un périmètre d'un à deux mètres autour du patient (exception : enfant en incubateur) et <u>désinfection des mains</u> au terme de l'activité.

# Tenue de protection/comportement à l'attention des parents, de la fratrie et autres visiteurs potentiels

## PEDH, CHPH, USALS, ENFC, NATH

- Sauf exception, visite des parents uniquement (exclusion de la fratrie et autres visiteurs).
- Interactions avec les autres enfants/parents et séjour dans les zones communes du service à éviter à l'exception de l'Espace famille situé au BH11 considéré comme un lieu communautaire.
- Hygiène corporelle et vestimentaire quotidienne.
- Port d'un masque de soins dès l'entrée dans la zone d'isolement.
- Désinfection des mains avant les soins, après les soins et à la sortie du périmètre d'isolement.

#### Remarque:

En présence de jumeaux, les parents administrent d'abord les soins à l'enfant en Précautions standard puis à l'enfant sous MAG en respectant les indications à l'hygiène des mains. En fonction de la bactérie ou du pathogène et de la clinique, restriction au détriment de l'enfant sous MAG concernant l'allaitement et le portage kangourou : contacter l'unité d'épidémiologie et hygiène hospitalière.

#### SIPI

- Sauf exception, visite des parents uniquement (exclusion de la fratrie et autres visiteurs).
- Interactions avec les autres enfants/parents et séjour dans les zones communes du service à éviter à l'exception de l'Espace famille situé au BH11 considéré comme un lieu communautaire.
- Hygiène corporelle et vestimentaire quotidienne.
- Port d'un masque de soins et d'une blouse de protection dès l'entrée dans la zone d'isolement (sur décision des cadres médico-infirmiers SIPI). Pas de limitation concernant l'allaitement et le portage kangourou.
- Désinfection des mains avant les soins, après les soins et à la sortie du périmètre d'isolement.

## Organisation des soins

L'enfant sous **Mesures additionnelles GOUTTELETTES** est doublable à condition de respecter la tenue de protection et de se désinfecter les mains +/- les avant-bras au terme des soins et selon les recommandations habituelles.



# Sortie de la zone d'isolement/transport

#### Indications

- · Mesures diagnostiques
- · Mesures thérapeutiques
- · Mesures rééducatives

#### Contre-indications

Mesures éducatives à l'Espace éducatif ou dans tout autre local commun du DMCP

## Modalités de sortie de la zone d'isolement

- Enfant
  - o Toilette corporelle journalière réalisée
  - o Changement de la tenue vestimentaire journalier réalisé
  - o Dans la mesure du possible, désinfection des mains à la sortie de la chambre
  - o Dans la mesure du possible, masque de soins
- · Personnel accompagnateur y compris transporteur
  - o Désinfection des mains avant et au terme du transport
  - o Masque de soins seulement si non porté par l'enfant
  - o Blouse de protection seulement si contacts corporels étroits prévus
- Parents accompagnateur
  - o Désinfection des mains avant et au terme du transport
  - o Masque de soins seulement si non porté par l'enfant
  - o Pas de blouse de protection
- Environnement direct de l'enfant
  - o Changement de literie réalisé
  - Désinfection du cadre de lit réalisé

#### Matériel

- Pourvoir la zone d'isolement du minimum de matériel (max pour 24h).
- Utiliser de préférence du matériel à usage unique.
- Dans la mesure des possibilités, dédier le matériel à usage multiple au patient sous **Mesures** additionnelles GOUTTELETTES.
- Après utilisation, déposer le matériel à usage multiple directement dans le bac de désinfection disposé au local sale (matériel immergeable) ou le désinfecter au moyen d'Ethanol 70% (matériel non immergeable). Ex : balance pour peser les Pampers.

## **Environnement**

• L'environnement direct de l'enfant est nettoyé/désinfecté quotidiennement selon les modalités habituelles en utilisant de l'Incidin 0.5% disponible au robinet-doseur du local sale.

#### Evacuation des déchets

Pas de particularité.

## **Evacuation du linge**

• Pas de particularité.

#### Transfert

Sauf avis contraire de l'unité d'hygiène hospitalière, le transfert d'un enfant sous **Mesures** additionnelles **GOUTTELETTES** n'est pas contre-indiqué. Dans la mesure du possible, mettre un masque de soins à l'enfant pour le transport.

## Levée des Mesures additionnelles GOUTTELETTES

- Faire retirer le rideau de lit par le Service Propreté et Hygiène.
- Jeter le matériel non désinfectable.
- Déposer le matériel à usage multiple immergeable dans le bac de désinfection disposé au local sale.
- Désinfecter le mobilier, l'appareillage et tout autre matériel non immergeable au moyen d'Incidin 0.5%.





## **Distribution**

Prof. Umberto Simeoni, chef de service PED Prof. Pierre-Yves Zambelli, chef de service CHP Prof. Jean-François Tolsa, chef de service NAT M. Timothy Spina, ICS PED, CHP, ENFC Mme Lorena Rizzo, ICS adjointe PEDH Mme Marie-Christine Fazan, ICS SIPI M. François Legault, ICS NAT Mme Nathalie Bourguignon, ICS adjointe NAT

